



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250709-202559-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2025

DECISION N° 2025 - 59

REGION NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PROJECTEURS POUR LES SALLES DE SPECTACLE DE L'ESPACE MARC SANGNIER

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération n° AP D 17-06-1 du Conseil régional en date du 26 juin 2017 adoptant la nouvelle politique culturelle régionale ;
- **VU** le dispositif « Aide à l'aménagement et à l'équipement des lieux de spectacle et de création » en vue d'accompagner et valoriser la culturel et le patrimoine de la Normandie ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'acquisition de projecteurs pour les salles de spectacle de l'espace MARC SANGNIER, prévue dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Le plan de financement est le suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Projecteurs	49 971,50 €
	TOTAL	49 971,50 €
RECETTES	Région Normandie	24 985,75 €
	Métropole Rouen Normandie	12 492,87 €
	Autofinancement Ville	12 492,88 €
	TOTAL	49 971,50 €

ARTICLE 2 : de signer toute convention financière ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le **09 JUL. 2025**

Catherine FLAVIGNY

Maire
Conseillère départementale

